

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ESPACES RÉGIONAUX DE DIALOGUE SOCIAL DE L'ESS

ANNÉE 2021

PROJET DÉVELOPPÉ PAR

AVEC LE SOUTIEN DE



LES ESPACES RÉGIONAUX DE DIALOGUE SOCIAL DE L'ESS, QU'EST CE QUE C'EST ?

L'objectif des espaces régionaux de dialogue social (ERDS) est de proposer un lieu de partage, de définition et de suivi de projets concertés, en application ou en complémentarité avec les travaux menés au niveau national. C'est un levier essentiel pour vitaliser le développement territorial et renforcer la reconnaissance de l'utilité du dialogue social, vis-à-vis des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des autres partenaires sociaux. Il ancre les syndicats dans une dimension territoriale opérationnelle, proche des préoccupations et des logiques institutionnelles.

Les membres des ERDS sont convaincus que le dialogue social est un levier essentiel pour la performance économique et sociale des entreprises et est présente pour l'instant dans 10 régions métropolitaines.

Les ERDS ont vocation à se structurer dans l'ensemble des régions.

SOMMAIRE

2021 : Une année de croissance pour les ERDS !	p. 3
Cartographie des ERDS : régions, dates de création, membres.....	p. 4
Les travaux des ERDS par région	p. 5
Perspectives 2022.....	p. 17

2021 : UNE ANNÉE DE CROISSANCE POUR LES ERDS !

Entre 2015 et 2019, six espaces régionaux de dialogue social (ERDS) ont été créés, dans le prolongement de l'impulsion définie par le Groupe de Dialogue Social (GDS) à ce dispositif territorial. Compte-tenu de leur mise en place progressive et de leur développement structurant, il avait été annoncé fin 2020 le souhait de créer et de généraliser les ERDS sur l'ensemble des régions de métropole.

C'est ainsi qu'après plusieurs mois de travail de l'UDES et des organisations syndicales de salariés, quatre nouveaux ERDS ont ainsi pu voir le jour et deux autres sont en cours de constitution. Les ERDS sont donc désormais au nombre de dix, sur les douze régions de l'hexagone sur lesquelles l'UDES est structurée.

Les ERDS s'inscrivent, comme indiqué, dans le cadre fixé par le GDS et doivent intégrer une cohérence globale dans leur organisation, leur animation et leur déploiement. Les membres du GDS ont proposé en 2019, qu'une réunion puisse se tenir chaque année sur l'activité des ERDS, avec une présentation paritaire de chaque ERDS.

Ce rapport d'activité vise à présenter auprès du GDS l'ensemble des actions portées dans les territoires, dans une dimension de « dialogue social de projet » et de présenter l'état d'avancement de la structuration des nouveaux ERDS.

Pour mémoire, les ERDS sont structurés autour des cinq principes suivants :

- Le respect de la complémentarité entre les niveaux de dialogue social ;
- La reconnaissance réciproque des partenaires sociaux ;

- L'échange autour des enjeux de l'ESS ;
- Le droit à l'expérimentation ;
- Le principe de proximité.

Les ERDS sont ainsi définis comme des espaces d'échanges entre partenaires sociaux de l'ESS, visant à étudier et répondre aux enjeux sociaux dans l'ESS, notamment à partir des orientations et outils développés par le GDS, tenant compte des politiques de branches et des réalités territoriales.

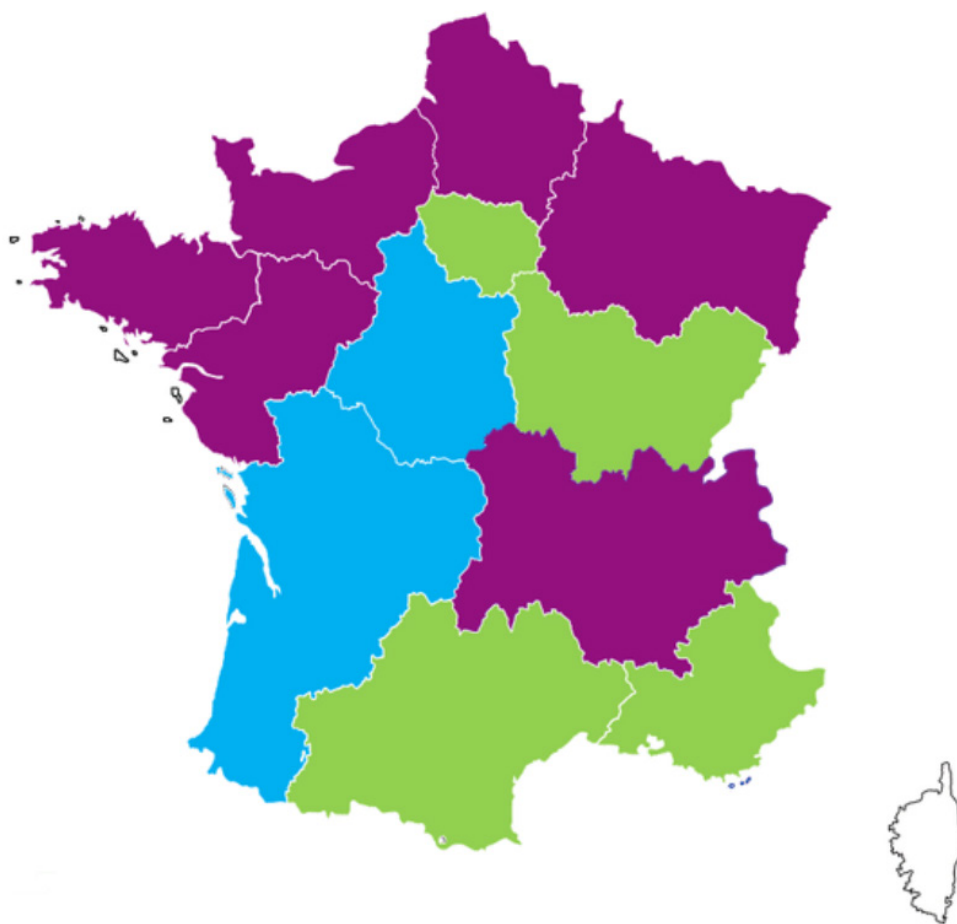
Les trois grands objectifs des ERDS sont les suivants :

- Favoriser la qualité du dialogue social dans l'ESS ;
- Améliorer la qualité de l'emploi et la QVT ;
- Mettre en œuvre les accords signés au niveau national avec l'UDES.



Les projets en cours et à venir s'inscrivent dans le cadre de ces différents principes. Ils sont concrets et répondent aux exigences des réalités territoriales. L'ancrage et la proximité sont au cœur même des travaux des ERDS, grâce à la mobilisation de l'ensemble des membres et des partenaires.

CARTHOGRAPHIE DES ERDS : RÉGIONS, DATES DE CRÉATION, MEMBRES



-  ERDS existant
-  ERDS nouvellement créés
-  ERDS en cours de construction 1^{er} semestre 2022

LES TRAVAUX DES ERDS PAR REGION

FOCUS SUR LES NOUVEAUX ERDS

En Bourgogne-Franche-Comté

Le cadre d'action de l'ERDS

En Bourgogne-Franche-Comté, une première rencontre a été organisée le 7 juillet 2021 avec l'UDES, la CFDT, la CGT et la CFE-CGC. Cette réunion a permis de partager l'ambition de l'UDES de créer un Espace Régional de Dialogue Social (ERDS). La présentation détaillée et illustrée avec des exemples d'actions initiées dans d'autres régions en France, a permis de susciter l'adhésion des partenaires sociaux quant à ce projet en faveur des entreprises de l'ESS et du dialogue social territorial.

C'est ainsi que l'ERDS Bourgogne-Franche-Comté a été créé, le 6 octobre 2021. La signature de la charte de fonctionnement a permis d'officialiser l'élaboration de cet espace d'échanges paritaire et de construction entre représentants des syndicats d'employeurs de l'ESS (UDES et ses membres) et représentants des syndicats de salariés (CFDT, CGT, CFE-CGC).



Lors de cette rencontre plusieurs thèmes ont été abordés, tels que la qualité de vie au travail, le droit à la formation, notamment dans les TPE, la sécurisation des parcours dans le secteur de l'ESS, et enfin les leviers d'amélioration du dialogue social au sein des structures du secteur.

Les perspectives

Les premiers travaux menés dans le cadre du projet d'Animation et de Coopération Territoriale de l'Economie Sociale et Solidaire ([ACTESS](#)), visent à mesurer le climat social au sein des structures de l'ESS de la région.

Ainsi, une enquête comprenant des questions sur les relations sociales en entreprise, le dialogue social, la qualité de vie au travail, la formation et la sécurisation des parcours, les élections professionnelles, l'impact du numérique sur l'activité professionnelle, ou les conséquences de la crise sanitaire et économique a été [mise en ligne le 15 décembre 2021](#).

Une fois le recueil de données achevé, les résultats seront synthétisés, analysés et enfin, publiés en ligne sous forme de data visualisation. D'autre part, les comités de pilotage de l'ERDS à venir seront principalement orientés sur l'établissement d'une feuille de route triennale (2022-2025).

Cette dernière comportera des propositions de projets concrets destinés à répondre aux enjeux soulevés par les résultats du Baromètre Social de l'ESS. Ce travail de concertation et de co-construction est fondamental afin de cerner au mieux les problématiques territoriales et d'y remédier de manière pertinente et pérenne.

En Ile-de-France

Le cadre d'action de l'ERDS

L'ERDS Ile-de-France s'est constitué en septembre 2021, avec la participation de l'UDES, la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC. Plusieurs réunions de travail ont été organisées, avec un accord de principe des parties prenantes de co-signer la charte de fonctionnement de l'ERDS. Côté UDES, les employeurs sont représentés par les trois familles coopératives, mutualistes et associatives.

Depuis septembre 2021, six réunions ont d'ores-et-déjà été organisées. Les membres de l'ERDS ont notamment travaillé sur la perspective d'organiser un événement régional de lancement de l'ERDS, ainsi que sur l'établissement d'une feuille de route.

Les perspectives

Au cours du premier semestre 2022, l'ERDS souhaite proposer un événement régional permettant de valoriser sa création et les perspectives de travail. Cet événement devrait se tenir au printemps 2022, en partenariat (en cours de discussion) avec la DRIEETS et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Ce rendez-vous permettra de valoriser le dialogue social de l'ESS, la singularité de nos secteurs d'activité, de présenter la feuille de route de l'Espace et de procéder officiellement à la signature de la Charte de fonctionnement. L'ERDS souhaite y convier des acteurs économiques, sociaux, de l'emploi et du développement des compétences à cette occasion. L'événement se tiendra dans une structure de l'ESS francilienne.

S'agissant de la feuille de route, l'ERDS poursuit sa réflexion, en travaillant notamment sur des actions relatives à la transition numérique, la formation et au dialogue social.

Une fois présentée lors de l'événement régional, cette feuille de route permettra concrètement à l'ERDS de mettre en place des actions sur le territoire, avec des partenaires institutionnels et techniques à ses côtés.

En Occitanie

Le cadre d'action de l'ERDS

Au cours de l'année 2021, l'UDES a rencontré la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, dans la perspective de créer un ERDS en Occitanie. Les trois organisations sont favorables à sa constitution. La CGT a été également contactée. Une première réunion a eu lieu le 2 mars 2022.

Les perspectives

Il est proposé de s'inspirer des travaux réalisés dans d'autres régions, notamment des baromètres sociaux de l'ESS. En effet, ils ont l'avantage de faire un état des lieux du climat social en région et de rédiger un programme d'actions pour les années suivantes à partir des résultats.

En Nouvelle-Aquitaine

Le cadre d'action de l'ERDS

Au cours de l'année 2021, un groupe de travail spécifiquement dédié à la création d'un ERDS en Nouvelle-Aquitaine a été mis en place au sein du Collège régional.

Les membres du groupe de travail se sont réunis à deux reprises pour construire collectivement le cadre d'action du futur ERDS.

A ce stade, l'UDES, la CFDT, la CFTC ainsi que la CFE-CGC ont désigné leurs représentants en vue de participer aux travaux de l'ERDS.

Les échanges se poursuivent avec la CGT concernant une potentielle intégration au projet.

Des rendez-vous avec les organisations syndicales sont d'ores-et-déjà prévus et un lancement effectif de l'ERDS, via l'organisation d'une réunion d'inauguration, peut raisonnablement être envisagé avant la fin du premier semestre 2022.

Les perspectives

La délégation régionale de l'UDES proposera à l'ERDS d'appuyer notamment son action sur des projets opérationnels partagés.

Pour cela, le plan d'actions « [Horizon ESS Nouvelle-Aquitaine](#) » ainsi que sur le projet du « Printemps des dirigeants de l'ESS », co-organisé entre l'UDES et la Mairie de Bordeaux, pourraient constituer une base de travail intéressante avec les organisations syndicales salariées.

L'ERDS pourrait également devenir un lieu d'innovation et d'expérimentation dans une démarche d'amélioration de l'attractivité des métiers de l'ESS.

En Centre-Val de Loire

Le cadre d'action de l'ERDS

Au cours de l'année 2021, l'UDES Centre-Val de Loire a travaillé pour préparer la constitution de l'ERDS. L'Union a rencontré les représentants de la CFDT et de la CFTC au cours du premier semestre 2021, et la CFE-CGC en février 2022, afin d'établir les premières bases de l'Espace régional. La CGT a également été contactée pour y participer.

Les perspectives

La première réunion de l'Espace régional se tiendra le 7 avril 2022. Cette réunion sera l'occasion de réunir l'ensemble des parties prenantes, de présenter les perspectives de structuration de l'ERDS, de convier un ERDS « parrain » pour partager les bonnes pratiques et de dessiner les prochaines étapes.

Pour mémoire, l'ERDS a pour vocation de structurer le dialogue social territorial de l'ESS via la mise en œuvre d'actions répondant aux problématiques rencontrées par les entreprises de l'ESS.

En Centre-Val de Loire, l'ERDS pourrait ainsi participer au projet « Initiav'ESS » autour de l'attractivité des métiers, que l'UDES proposera lors des prochaines réunions de travail.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le cadre d'action de l'ERDS

En janvier 2021, la feuille de route annuelle de l'UDES en région Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait de la création d'un Espace Régional de Dialogue Social (ERDS) l'une de ses priorités.

Le Collège régional a ainsi travaillé à sa réalisation. Une première réunion préparatoire a été organisée le 23 septembre 2021 entre l'UDES, la CGT, CFDT et la CFE-CGC. La CFTC a rejoint l'ERDS en octobre.

La charte de fonctionnement a été signée le 1^{er} décembre dans les locaux de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Cet événement s'est déroulé en présence de Jean-Philippe BERLEMONT, directeur de la DREETS, et a donné lieu à une communication du service de l'Etat, à savoir un [communiqué de presse](#).



Les perspectives

Le 27 janvier 2022 a été organisée la première réunion de travail dédiée à la rédaction d'une feuille de route. Ce temps a également permis d'échanger sur le Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) que porte l'UDES sur l'attractivité des métiers de l'ESS en région, réel enjeu pour le territoire notamment pour les métiers en tension et l'anticipation des recrutements. Les membres de l'ERDS sont ainsi pleinement intégrés au comité de pilotage de cette étude et à ses réflexions.

FOCUS SUR LES ERDS EXISTANTS

En Grand Est

Le cadre d'action de l'ERDS

L'ERDS Grand Est s'est constitué en juin 2019. Une feuille de route pour la période 2019-2022 a été signée par l'UDES, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et la CGT. Elle fixe les axes de travail suivants :

- L'accompagnement des dirigeants et des représentants des salariés de Très Petites Entreprises à l'exercice du dialogue social ;
- La mise en place d'un EDEC pour engager durablement les partenaires sociaux et institutionnels dans des actions structurantes pour les branches de l'ESS ;
- La conduite du changement dans les organisations et les métiers en anticipant les mutations, les évolutions des modèles, des transitions professionnelles en s'inscrivant dans une démarche de sécurisation de parcours professionnels et de formation ;
- L'appui permettant d'améliorer l'attractivité des TPE-PME tout en agissant sur la qualité de vie au travail

Les projets terminés

Le premier projet de l'ERDS, qui s'inscrivait dans l'action « [Le Lab'QVT](#) », visait en Grand Est à capitaliser les pratiques innovantes de dialogue social dans les structures de l'aide à domicile (moins de 50 salariés) et de l'insertion par l'activité économique (entre 50 et 100 salariés).

Dans un premier temps, les membres de l'ERDS ont mis en place une consultation des associations visant à identifier les pratiques innovantes de dialogue social dans les structures de l'aide à domicile et de l'insertion. Cette enquête devait être lancée en mars 2020. Les restrictions liées à la crise sanitaire ont affaibli la participation au questionnaire face aux nombreuses enquêtes d'étude d'impact de la crise qui circulaient. L'enquête a finalement été mise en ligne en juin 2020.

Le guide a été publié le 20 juillet 2021 et est téléchargeable [via ce lien](#).

En complément, trois web conférences ont été organisées en 2021, en partenariat avec l'Agence régionale d'amélioration des conditions de travail (ARACT), sur le thème de la qualité de vie au travail et des bonnes pratiques de dialogue social.



Les web conférences ont réuni une vingtaine de structures et intervenants pour échanger sur la sensibilisation des Conseils sociaux et économiques (CSE) à la QVT et aux formes de dialogue social et professionnel, l'autonomisation des salariés dans l'aide à domicile comme moyen d'action sur la QVT, des travaux interbranches pour répondre aux défis des employeurs et salariés en matière de recrutement, de formation et de conditions de travail.

En plus des membres de l'ERDS, la DREETS a manifesté son intérêt pour le projet développé et a mobilisé les unités départementales pour la réalisation de l'enquête. Le Conseil régional et l'OPCO Cohésion sociale – Uniformation furent également impliqués dans cette action.

Les projets en cours et les perspectives

L'ERDS a souhaité poursuivre son action autour des problématiques qui concernent particulièrement le secteur de l'aide et soins à domicile, à savoir la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'UDES a dernièrement répondu à un appel à projet de la DREETS portant sur l'égalité professionnelle femme-homme.

Ainsi, l'UDES et les organisations syndicales de salariés proposent aux dirigeants, aux membres de conseils d'administration ou au personnel, membre de CSE ou non, de structures de l'ESS de la région Grand Est, une action collective animée par l'ARACT Grand Est.

Les objectifs sont de :

- Former un binôme paritaire (direction et représentant du personnel) aux enjeux de l'égalité et de la mixité professionnelles ;
- Conduire un projet sur la base d'un diagnostic partagé ;
- Etablir un plan d'actions adapté à chaque entreprise ;
- Mettre en œuvre dans les organisations participantes des actions en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Le projet a commencé le 1er juin 2021 et se terminera le 31 octobre 2022 (16 mois). La démarche se partage en trois temps :

- Un web'Atelier, organisé le 1^{er} février 2022, pour définir les axes de travail de l'action collective ;
- La formation de binômes paritaires femme/homme et employeur/salarié ;
- La capitalisation et le transfert au niveau régional mais également au niveau national.

Les partenaires mobilisés

En plus des membres de l'ERDS, la DREETS et le Conseil régional co-financent cette action.

En Auvergne-Rhône-Alpes

Le cadre d'action de l'ERDS

En 2016, la réalisation d'un baromètre social de l'ESS en Rhône-Alpes avait permis d'identifier des thématiques de travail pour une feuille de route 2017-2020, avec les points suivants :

- Anticiper et accompagner les mutations dans les or-

ganisations de l'économie sociale et solidaire ;

- Faire vivre le dialogue social dans l'ESS par l'accompagnement et la formation des dirigeants et des IRP des structures de l'ESS ;
- Développer la formation continue dans toutes les entreprises de l'économie sociale et solidaire au bénéfice de tous les salariés ;
- Accompagner et former à la fonction dirigeante des structures de l'ESS, notamment dans les TPE.

En 2021, la charte de fonctionnement signé le 4 octobre 2017 est arrivée à son terme. C'est ainsi que la CFTC, la CFDT, la CGT et l'UNSA, ont renouvelé leurs signatures pour une durée de 3 ans. La CFE-CGC n'est plus présente dans les réunions depuis le 9 février 2018 et n'a donc pas signé, pour l'instant, la nouvelle charte de fonctionnement.

Les projets terminés

En 2018, un projet de sensibilisation des salariés et dirigeants des TPE de l'ESS au dialogue social a été lancé avec le soutien financier de la DREETS et de Chorum.



Ce projet visait à organiser 8 sessions de sensibilisation dans des territoires éloignés des lieux de formation ou d'information sur la thématique du dialogue social. [Un guide du dialogue social dans les petites entreprises de l'ESS](#) a été produit. Un bilan a été mené en novembre 2019, à l'occasion d'un évènement régional.

Depuis mars 2020, les petites entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) font face à un contexte sanitaire et économique difficile. Pour soutenir l'activité et

développer le bien-être au travail, l'ERDS a sensibilisé salariés et employeurs aux thématiques de la santé au travail, et sur la mise en œuvre d'action de prévention dans leur entreprise.

Pour mener à bien cette action, les partenaires sociaux ont bénéficié de l'appui financier de la DREETS, du soutien de l'ARACT et du réseau des services de santé inter-entreprise (SSTI), PRESANSE.

Entre décembre 2020 et juin 2021, l'ERDS a ensuite organisé 8 sessions de sensibilisation sur un format court. Ces interventions ont permis d'obtenir un premier niveau d'information sur les politiques de prévention et les leviers d'amélioration de la qualité de vie au travail.

A cette occasion, employeurs et salariés ont pu partager leurs expériences, leurs pratiques et leurs enjeux afin d'être orienté vers les acteurs territoriaux compétents pour les accompagner dans le but d'amorcer des réflexions collectives sur les solutions à envisager. Au total, les sessions ont rassemblé 114 dirigeants et salariés.

Lors de ces sessions furent présentés des outils développés par l'ERDS, à savoir :

- [Un outil d'autodiagnostic](#) destiné aux salariés et aux dirigeants des petites associations et entreprises de l'ESS pour obtenir une lecture simplifiée de leurs forces et faiblesses en matière de santé au travail, de prévention et de dialogue social. Les résultats peuvent être partagés et débattus en Conseil Social et Economique pour comparer les points de vue et préparer des actions de prévention ;
- Un répertoire référençant les acteurs de la santé et de la prévention en région (partenaires sociaux, DDETS-PP, ARACT, SSTI, ...);
- Un guide qui introduit concepts et démarches en matière de Santé au Travail et de prévention.

Ces documents sont téléchargeables [sur le site Internet de l'UDES](#).

Les projets en cours et les perspectives

A la suite de la crise sanitaire, l'enjeu pour l'ERDS est de continuer à accompagner les entreprises de l'ESS

et à identifier leurs besoins notamment en matière de qualité de vie au travail. Dans une nouvelle action financée par la DREETS, les partenaires sociaux envisagent d'améliorer la qualité de vie au travail en développant la maturité numérique des petites structures.



Cet accompagnement prendra la forme d'une formation expérimentale, s'appuyant sur le récent [accord relatif à l'impact du numérique sur les conditions de travail et l'emploi dans les entreprises de l'ESS](#), et mobilisant une dizaine d'entreprises. Les actions se dérouleront entre janvier 2022 et juin 2023.

Les partenaires mobilisés

La DREETS et ses unions départementales participent au projet, aux côtés des OPCO et d'autres partenaires (Harmonie Mutuelle, ARACT, Le Mouvement Associatif).

En Hauts-de-France

Le cadre d'action de l'ERDS

L'ERDS en Hauts-de-France s'est constitué en 2017 autour d'une feuille de route initiale portant les thématiques de travail suivantes :

- Faire connaître les opportunités d'emploi / développer l'attractivité des métiers de l'ESS ;
- Insérer / intégrer dans l'ESS ;
- Accompagner les trajectoires professionnelles :

qualité de l'emploi et sécurisation des parcours professionnels ;

- Accompagnement des mutations socio-économiques ;
- Renforcer le management et la gouvernance.

Les travaux de l'ERDS, soutenu par les conclusions du Contrat d'étude prospectif publié en mars 2019, ont permis de mettre en place un accord de développement de l'emploi et des compétences qui s'articule autour des axes suivants :

- Axe 1 : sécurisation de l'emploi ;
- Axe 2 : amélioration des conditions de travail ;
- Axe 3 : développement professionnel.

Les projets terminés

Entre 2018 et 2019, l'ERDS a porté et animé un Contrat d'étude prospective, en partenariat avec l'OPCO Cohésion sociale et l'OPCO santé, ainsi que la DREETS. Ce projet avait pour objectif d'identifier les enjeux de développement des compétences dans l'ESS à court, moyen et long terme. Cette étude prospective a permis d'identifier quatre enjeux clés qui se posent à nos secteurs :

- La nécessité de faire évoluer les modèles socio-économiques des associations ;
- Le développement des compétences des cadres et dirigeants de l'ESS ;
- L'amélioration de la qualité de vie au travail par le dialogue social ;
- Le développement des coopérations entre employeurs de l'ESS.

Le projet a été livré en mars 2019, et sa synthèse est [accessible ici](#).

Ce projet a débouché sur la réalisation d'un ADEC sur l'année 2020, pour un montant global de 352 000 €.

Les projets en cours et les perspectives

Depuis 2020, l'ERDS a déployé [l'ADEC-ESS](#), qui a permis de financer des formations sur les enjeux clés identifiés (QVT, dialogue social, modèle économique, communication, AFEST) auprès des structures de l'ESS.

La mise en œuvre du plan d'action 2020 s'articulait autour du déploiement d'actions expérimentales sur la production de cahier des charges de formations sur le dialogue social, l'impact social et la fonction employeur. De plus, [un guide pratique sur le dialogue social à destination des petites et moyennes structures de l'ESS](#) a été produit, ainsi qu'un webinaire sur le partage de l'emploi dans l'ESS.



Dans la continuité de l'action conduite par l'ERDS et des livrables finaux du plan d'actions 2020, les partenaires de la démarche ADEC ont maintenu la dynamique lancée à travers un deuxième plan d'actions pour l'année 2021 (accompagnement collectif à l'évaluation de l'impact social et environnemental des structures de l'ESS ; retour d'expérience de la période COVID-19 en lien avec l'ARACT ; mise en place d'une cellule reprise/transmission dans le champ de l'ESS ; promotion des métiers de l'ESS auprès du grand public).

A ce jour, les négociations sont en cours pour renouveler cet ADEC en 2022 et portera sur les axes suivants :

- Accompagner les employeurs de l'ESS vers une démarche de transition juste ;
- Renforcer la cellule d'appui et d'accompagnement des employeurs de l'ESS face aux difficultés économiques ;
- Promouvoir le recours à l'alternance et les métiers en tension dans l'ESS auprès des apprentis et les salariés en reconversion professionnelle ;
- Améliorer les connaissances et les bonnes pratiques des employeurs en faveur de l'égalité profes-

sionnelle dans les structures de l'ESS ;

- Maintenir l'accompagnement collectif à l'évaluation de l'impact social et environnemental des structures de l'ESS.

Les partenaires mobilisés

Le projet d'ADEC se fait en lien avec la DREETS, l'OPCO Santé et l'OPCO Cohésion sociale. Il convient également d'élargir le projet à l'OPCO AFDAS, ainsi qu'au Conseil régional des Hauts-de-France.

Entre 2020 et 2022, l'ADEC a mobilisé plusieurs partenaires techniques tels que la CRESS, le Le Mouvement Associatif, l'ARACT, CRGE, Pôle Emploi, France Active, les conseils départementaux, les services de l'Etat, Expertise et Conseils, l'URSSAF etc...

En Normandie

Le cadre d'action de l'ERDS

L'ERDS en Normandie a été créé en 2017. L'ERDS s'est doté en 2018 d'une feuille de route de 3 ans, qui identifiait plusieurs axes de travail possibles, comme l'accompagnement au développement de la silver économie, le numérique, ou encore l'attractivité des métiers.

Les projets terminés

En 2018, l'UDES a décliné sur le territoire normand le Baromètre régional sur la qualité de vie au travail dans l'ESS réalisé par la mutuelle Chorum lors d'un événement. Les partenaires sociaux de l'ERDS ont travaillé conjointement pour offrir un cadre paritaire d'échanges lors d'une table-ronde.

En 2019, l'ERDS a travaillé dans un premier temps sur l'enjeu des transformations numériques dans l'ESS, en travaillant à un partenariat avec l'ARACT puis la fondation AFNIC, qui n'a malheureusement pas abouti.

En 2020, avant la crise sanitaire, les partenaires sociaux de l'économie sociale et solidaire, représentants des employeurs (UDES) et des salariés (CFDT, CGT, CFE-CGC) ont souhaité mettre en place une conférence

sociale régionale, afin d'identifier des enjeux de travail communs, et de proposer des pistes d'actions.

Avec l'irruption de la crise sanitaire, cette conférence sociale régionale a pris la forme d'un cycle de quatre webinaires, organisés de novembre 2020 à juin 2021. Autour de témoignages d'employeurs, de salariés, de partenaires et d'acteurs de l'ESS, l'ambition était de répondre collectivement aux questions suivantes : « Qu'est-ce que l'on doit arrêter ? », « Qu'est-ce que l'on doit améliorer ? », « Qu'est-ce que l'on doit créer ? ». Les [quatre séances](#) ont porté sur les thèmes suivants :

- Le 23 novembre 2020 : Face à la crise, comment renforcer les modèles socio-économiques des structures de l'ESS en Normandie ?
- Le 19 février 2021 : Comment faire de la formation professionnelle un levier d'émancipation des salariés et d'attractivité de nos secteurs ?
- Le 21 avril 2021 : Améliorer les conditions de travail dans l'ESS : le retour d'un enjeu central après la crise sanitaire ?



- Le 24 juin 2021 : Le numérique peut-il être un levier d'innovation sociale dans l'ESS ?

Cette conférence sociale régionale a permis la publication d'une [synthèse des enjeux et propositions](#) de l'ERDS, remis lors d'une restitution publique le 29 septembre 2021.

Les projets en cours et les perspectives

Depuis 2018, l'ERDS a pu monter en puissance, en particulier grâce à l'organisation de la conférence sociale

régionale de l'ESS, qui a permis :

- La formulation d'un diagnostic et de propositions communes entre l'UDES et les partenaires sociaux sur les principaux enjeux traversés par l'économie sociale et solidaire : conditions de travail, renforcement des modèles économiques, développement des compétences, numérique, accompagnement des salariés et des employeurs dans la mise en œuvre d'un dialogue social de qualité, etc. ;
- L'amélioration de la reconnaissance de l'ERDS, illustrée notamment par la présence du Conseil régional lors de la restitution de la conférence sociale régionale, mais également par la participation d'un cercle large de partenaires tout au long du cycle de webinaires ;
- La confirmation par l'UDES et les organisations syndicales représentatives au niveau national de poursuivre le développement de l'ERDS.



Aussi, une nouvelle feuille de route est proposée aux partenaires sociaux dans le cadre de l'ERDS, pour la période 2022-2024. Elle s'articule autour de 3 axes :

1. Renforcer la reconnaissance par les pouvoirs publics du dialogue social dans l'ESS en Normandie ;
2. Œuvrer sur une action en faveur de l'amélioration du management et de la qualité de vie au travail dans l'ESS ;
3. Suivre la mise en œuvre sur le territoire des accords multi professionnels signés par l'UDES et les organisations syndicales représentatives.

Dans le cadre de cette nouvelle feuille de route, il est par exemple proposé de mener une expérimentation auprès d'un groupe de 5 à 10 entreprises de l'ESS sur la thématique de la qualité du management. En pratique, cette action prendrait la forme d'un parcours de formations-actions, sur une période de plusieurs mois. A l'issue de ce parcours, des outils de sensibilisation et de capitalisation seront créés et diffusés.

Les partenaires mobilisés

La conférence sociale régionale s'est faite en partenariat avec l'ANACT dans le cadre du projet « Lab'QVT » porté par l'UDES avec le soutien du FACT. La conférence sociale a permis de réunir un cercle large de partenaires : le Conseil régional, Uniformation, l'ARACT, la CARSAT, France Active, l'URSCOP, l'Université de Rouen, le service de médecine du travail de Rouen, le CFA des professions sanitaires et sociales, l'association Transitions Pro, Chorum, le Crédit coopératif.

En Bretagne

Le cadre d'action de l'ERDS

En 2019, les partenaires sociaux ont identifié les axes de travail suivants, dans le cadre d'une feuille de route 2020/2022 :

- Accompagner l'évolution des modèles économiques des structures de l'ESS ;
- Evaluer l'impact social des structures de l'ESS ;
- Mettre en place des démarches de GPEC territoriales ;
- Accompagner la transformation numérique ;
- Impulser des démarches permettant d'améliorer la QVT et l'égalité professionnelle femme/homme ;
- Former les acteurs au dialogue social.

Les projets terminés

En 2017, les membres de l'ERDS ont sollicité le cabinet

Catalys pour les accompagner dans la réalisation d'un plan d'action pluriannuel de l'ERDS. Ce travail a permis d'identifier les principaux thèmes d'actions prioritaires :

- Le renforcement des modèles économiques des associations ;
- Le développement du dialogue social dans l'ESS ;
- Le développement du numérique dans l'ESS ;
- L'évaluation de l'impact social des activités.

Sur cette base, un travail a été réalisé avec la DREETS pour obtenir des financements, qui n'a pas abouti.

Les projets en cours et les perspectives

Après une baisse d'activité de l'ERDS du fait d'un manque de ressources bénévoles en interne à l'UDES, l'ERDS a été mis en sommeil sur la période 2019-2021. En 2021, la mise en place d'une nouvelle délégation régionale de l'UDES a permis de relancer l'intérêt de cette démarche.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

PARCOURS COLLECTIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES STRUCTURES DE L'ESS EN BRETAGNE

Une action en partenariat avec la CRESS et l'ARACT sur l'égalité professionnelle femme-homme est en cours de réalisation. Cette action consiste en la mise en place d'un collectif d'accompagnement de cinq binômes employeurs-salariés de l'ESS, qui a deux objectifs :

- Faire acquérir des connaissances et des savoir-faire, en donnant aux volontaires une sorte de boîte à outils sur l'égalité femmes-hommes ;
- Impulser une dynamique d'actions une fois l'accompagnement terminé.

Ces travaux ont démarré en novembre 2021 et s'achèveront en juin 2022. Cinq journées type « atelier » au-

tour d'échanges entre les acteurs sont en cours de réalisation, en plus de temps d'appui individuels menés par l'ARACT en intersession.

Une journée de restitution de la démarche est prévue le 16 juin 2022.



Sur cette base, une relance de l'ERDS est en cours. Des premiers contacts avec l'ensemble des organisations syndicales ont été entrepris, afin de proposer une nouvelle feuille de route. Le soutien de la DREETS à la structuration de l'ERDS a été renouvelé.

Les partenaires mobilisés

En 2017, l'UDES a sollicité l'ANACT au travers du fonds FACT, pour être accompagnée dans la mise en place de cet ERDS. L'action engagée en 2021 sur l'égalité professionnelle femme-homme est animée en partenariat avec l'ARACT et la CRESS, avec le soutien d'Uniformation, de l'OPCO Santé, de l'AFDAS, de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et de la MACIF.

En Pays de la Loire

Le cadre d'action de l'ERDS

En mai 2019, l'UDES et les partenaires sociaux (CFDT, CGT, CFE-CGC, CFTC) réunis au sein de l'ERDS ont initié un Contrat d'Etude Prospective (CEP) dans le but

de permettre aux employeurs de l'économie sociale et solidaire de la région d'anticiper les mutations économiques, sociales et environnementales à venir et de pouvoir y faire face.



Ce projet, piloté par l'UDES, s'est inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'ESS en Pays de la Loire (SRESS) et a reçu le soutien financier de la DREETS des Pays de la Loire, du Conseil régional et des trois OPCO de l'ESS (Uniformation, Afdas et Opco Santé). La Chambre Régionale de l'ESS (CRESS) et Pôle emploi ont également été partenaires de ce projet.

Les projets terminés

Ce Contrat d'étude prospective s'est déroulé en trois phases :

- L'élaboration d'un diagnostic des facteurs d'attractivité et de tension des métiers exercés dans l'ESS, par famille ;
- La formulation de scénarii prospectifs à horizon 5 à 10 ans travaillés collectivement ;
- La proposition d'élaboration d'un plan d'actions avec les partenaires mobilisés.

Sur la base de ce travail, trois thèmes centraux ont été identifiés pour renforcer l'attractivité des métiers exercés dans l'ESS, pour y maintenir et y développer des emplois de qualité :

- La conciliation entre les temps de vie privée et professionnelle, comme levier d'attractivité et de maintien des emplois ;

- L'attractivité des métiers en tension dans l'ESS en Pays de la Loire, la consolidation et la mutualisation de l'emploi ;
- L'accompagnement des parcours des salariés de l'ESS notamment via l'accompagnement du développement de l'alternance.

Par ailleurs, la crise sanitaire et économique, engendrée par la COVID-19, est intervenue en cours de projet et a, d'autant plus, révélé son importance stratégique, et ce notamment pour la relance des secteurs d'activités et branches professionnelles que couvre l'ESS tels que l'animation, le sport, la culture, le tourisme social, l'aide à domicile et le médico-social.

Les projets en cours et les perspectives

A la suite de ce CEP, un Accord de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) a été engagé avec



l'Etat. Le plan d'actions, élaboré avec les partenaires, autour de la question de l'attractivité des métiers exercés dans l'ESS s'inscrit dans le cadre de cet engagement.

Ainsi, en 2021, l'UDES et ses partenaires ont débuté le déploiement sur toute la région des Pays de la Loire de ce plan d'actions, baptisé Avenir(s) Solidaires, qui s'articule en 3 axes :

- L'affirmation d'une identité employeur de l'ESS ;
- L'amélioration de l'employabilité des personnes ;
- Le soutien aux emplois et aux projets en développement dans l'ESS.

Ce plan d'actions se décline en 7 axes :

1. Accompagner les structures à évaluer l'impact social de leur activité grâce à l'outil de mesure VA-

LOR'ESS développé par l'UDES ([découvrir le bilan régional de cette action](#)) ;

2. Faciliter le transfert d'innovations managériales sur la qualité de vie au travail et le management ;
3. Développer un programme de formations autour des compétences transversales communes à l'ESS à destination des cadres, dirigeants et salariés ;
4. Promouvoir les métiers à forts enjeux d'attractivité exercés dans l'ESS ([Matinale de l'ESS](#) organisée par l'APEC et sur laquelle l'UDES est intervenue le jeudi 27 janvier 2022) ;
5. Valoriser et développer l'apprentissage auprès des employeurs de l'ESS ([visionner le replay](#) des Rencontres de l'apprentissage organisées le vendredi 26 novembre 2021) ;
6. Créer une cellule d'appui économique pour préserver les emplois et les structures de l'ESS ([lire l'article](#) sur l'atelier participatif co-organisé avec la CRESS le Mardi 19 octobre 2021) ;

7. Fédérer les partenaires, les employeurs de l'ESS et les porteurs de projet au sein d'un espace convivial propice aux rencontres et au partage dans le but de soutenir les activités de l'ESS et de contribuer au développement local du territoire.

Le budget de ce plan d'actions, pour les deux prochaines années, est de près de 320 000 euros. L'UDES continue de s'ouvrir à de nouveaux partenariats afin de poursuivre la mise en œuvre d'Avenir(s) Solidaires jusqu'à 2024.

Les partenaires mobilisés

Les partenaires du projet, au-delà des partenaires sociaux, sont : la DREETS des Pays de la Loire, le Conseil régional, Uniformation, Afdas, Opco Santé, la CRESS des Pays de la Loire, Pôle Emploi mais aussi la Banque des Territoires, l'ARACT, France Active et le CNAM des Pays de la Loire.

PERSPECTIVES 2022

Les ERDS ont vocation à être implantés dans toutes les régions

En 2022, les ERDS poursuivront leur structuration. Pendant que certains ERDS travailleront sur la mise à jour de leur feuille de route ou leur redynamisation, d'autres vont poursuivre leur constitution. Cette dynamique engagée fin 2020 est à la hauteur des perspectives et ambitions affichées, grâce à l'engagement des partenaires sociaux. En un peu plus d'un an, l'UDES et les organisations syndicales de salariés sont parvenus à créer les conditions d'une généralisation des Espaces et au renforcement de leur légitimité.

Au-delà de la structuration des ERDS, c'est le contenu et les actions mobilisées en régions qui prennent corps. Des initiatives concrètes voient le jour sur l'ensemble des territoires et renforcent l'accompagnement des structures de l'ESS sur les différentes dimensions autour de l'organisation du travail et du dialogue social notamment. L'ambition affichée par les ERDS de

mettre en place des actions de proximité, concrètes et rassemblant un panel d'acteurs élargis est dans ce cadre, pleinement poursuivie.

Priorité affichée par l'UDES au sein de son plan stratégique, les ERDS font l'objet d'une attention particulière en matière de développement. L'appel des employeurs engagés publié dernièrement par l'Union, intègre d'ailleurs nombre de perspectives poursuivies par les ERDS de développement de projets.

Au cours des prochains mois, un travail se poursuivra pour renforcer plus encore les ERDS et notamment, via une évaluation de leur déploiement en Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe et La Réunion), ainsi qu'en Corse.

Merci à l'ensemble des parties prenantes mobilisées dans les ERDS !

ILS SONT MEMBRES
DES ESPACES REGIONAUX DE DIALOGUE SOCIAL



AVEC LE SOUTIEN DE





Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
30, boulevard de Reuilly 75012 Paris - 01 43 41 71 72
udes@udes.fr - www.udes.fr
Twitter : @UDESnationale - LinkedIn : @UDES